

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue  
sous seing privé, le 28 juin 2018 à Charleroi**

L'Assemblée générale s'est ouverte à 10h30 sous la présidence de Monsieur Cyprien DEVILERS.

Le bureau est constitué et se compose de Monsieur Francis GENNAUX, Secrétaire et de Madame Brigitte FONTAINE de Farciennes et de Monsieur Guy JANQUART de La Bruyère, tous deux scrutateurs.

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

Les constatations formelles de quorum, de composition et de validité de l'Assemblée, des points portés à l'ordre du jour ainsi que la résolution relative aux modifications statutaires sont consignées dans le procès-verbal rédigé par Maître Christine CLINQUART en la forme authentique. Ces mentions sont réputées retranscrites dans le présent procès-verbal établi sous seing privé.

**I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE - EXPOSE DU PRESIDENT**

Le Président expose qu'il résulte de la vérification à laquelle le bureau a procédé que :

1. l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 27 D des statuts;
2. les associés se sont conformés à l'article 27.A.1 des statuts ;
3. la liste des présences qui restera annexée au présent procès-verbal constate que sur un total de quarante-neuf millions huit cent sept mille quatre cent vingt-une (49.807.421) parts A sont représentées :
  - a) la totalité des parts A détenues par FINEST (2.291.284), FINIMO (2.896.556), IDEFIN (7.477.448), IEG (1.369.713), IPFBW (7.662.635), IPFH (21.406.831), SOFILUX (5.626.810) et IGRETEC (4) ;
  - b) sur les 1.076.140 parts A communales : 162.147 sont représentées.
- 4) cette liste est revêtue d'une mention d'annexe (annexe 1)
- 5) les associés valablement représentés forment le quorum requis par l'article 29 des statuts.

**II. EXPOSE ET PRESENTATION DES RAPPORTS & QUESTIONS-REPONSES**

La séance débute par un exposé de Monsieur Grifnée, Administrateur délégué d'ORES SCRL, qui retrace, à travers son intervention, les éléments essentiels des points portés à l'Ordre du jour de l'Assemblée générale dont les faits marquants de l'année 2017, les données relatives à l'examen des comptes annuels 2017 (statutaires ainsi que consolidés selon les normes BGAAP et IFRS) ainsi que le Décret Gouvernance et sa réforme via les modifications et nominations statutaires inscrites aux points 8 et 9 de l'Ordre du jour et également les points d'actualité d'ORES Assets.

Un moment d'échange avec les représentants des associés présents intervient à partir des questions et observations reçues au secrétariat avant le 21 juin 2018 conformément à l'invitation faite à cet égard à l'ensemble des délégués par courrier du 8 juin 2017.

Les interventions de Madame Danielle HALLET de la commune de Sombreffe et de Messieurs Joseph CLOES de la commune de Dalhem et Jean-Pierre FUMIERE de la commune de Tubize ainsi que les réponses apportées par Messieurs Fernand GRIFNEE, Philippe VAN OPDENBOSCH et Madame Rosalia TUDISCA seront reprises dans une annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront transmis aux collèges communaux des 198 communes associées.

**III. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le Président invite alors l'Assemblée générale à délibérer sur les points de l'ordre du jour dans l'ordre suivant :

1. Présentation du rapport annuel 2017 ;



2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 :
  - a) Présentation des comptes et des rapport de gestion et règles d'évaluation y afférent ainsi que du rapport de prises de participation ;
  - b) Présentation du rapport du réviseur ;
  - c) Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2017 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2017 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat en 2017 ;
5. Remboursement des parts R à la commune d'Aubel ;
6. Distribution de réserves disponibles (suite de l'opération scission-absorption PBE : art.2 de la convention relative à l'opération de scission) ;
7. Nouvelle politique de dividende : suppression des parts R (par remboursement et/ou conversion en parts A) et incorporation des réserves disponibles au capital : opérations à réaliser pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
8. Modifications statutaires ;
9. Nominations statutaires ;
10. Actualisation de l'annexe 1 des statuts - Liste des associés.

L'Assemblée générale aborde ensuite l'ordre du jour comme suit :

**Premier point à l'ordre du jour :**

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017**

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du rapport annuel et en prend acte.

**Deuxième point à l'ordre du jour :**

**COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017 - PRESENTATION DES COMPTES ET DES RAPPORT DE GESTION ET REGLES D'EVALUATION Y AFFERENT AINSI QUE DU RAPPORT DE PRISES DE PARTICIPATION - PRESENTATION DU RAPPORT DU REVISEUR - APPROBATION DES COMPTES STATUTAIRES D'ORES ASSETS ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2017, ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du rapport de gestion incluant les comptes annuels et consolidés, ainsi que des rapports du réviseur, ces documents ayant été rendu disponibles à tous les associés représentés à l'Assemblée avant la réunion.

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer distinctement sur l'approbation des comptes statutaires BGAAP et l'affectation du résultat.

**VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

**Troisième point à l'ordre du jour :**

**DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT EN 2017**

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée confirme, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2017.



### **VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

#### **Quatrième point à l'ordre du jour :**

##### **DÉCHARGE AU REVISEUR POUR L'EXERCICE DE SON MANDAT EN 2017**

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée confirme, par vote spécial et distinct, décharge au réviseur, en ce qui concerne l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2017.

### **VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

#### **Cinquième point à l'ordre du jour :**

##### **REMBOURSEMENT DES PARTS R A LA COMMUNE D'AUBEL**

L'Assemblée générale est appelée à approuver le remboursement des parts R à la commune d'Aubel.

### **VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

#### **Sixième point à l'ordre du jour**

##### **DISTRIBUTION DE RESERVES DISPONIBLES**

L'Assemblée générale est appelée à approuver la distribution de réserves disponibles aux communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville comme suite à l'opération de scission-absorption PBE.

### **VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

#### **Septième point à l'ordre du jour**

##### **NOUVELLE POLITIQUE DE DIVIDENDE**

L'Assemblée générale est appelée à approuver la suppression des parts R et l'incorporation des réserves disponibles au capital au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.



## Huitième point à l'ordre du jour

### **MODIFICATIONS STATUTAIRES**

L'Assemblée générale délibère sur le huitième point inscrit à l'ordre du jour en présence de Maître Christine CLINQUART, notaire de résidence à Charleroi. La résolution relative à ce point fait l'objet d'un procès-verbal séparé rédigé en la forme authentique.

L'Assemblée générale poursuit l'examen des points portés à l'ordre du jour.

## Neuvième point à l'ordre du jour

### **NOMINATIONS STATUTAIRES**

Monsieur le Président expose que le Conseil d'administration du 20 juin 2018 a pris acte de la démission des administrateurs

Il expose également que le Conseil d'administration doit être renouvelé en exécution du décret « Gouvernance » et des modifications statutaires qui en découlent.

Les règles de composition du Conseil d'administration d'ORES Assets ont été expliquées dans le dossier du 9 mai 2018.

Le Président énonce la liste des 19 candidats administrateurs soumise à l'approbation des représentants des associés, établie dans le respect des dispositions légales et statutaires rappelées ci-avant, étant entendu qu'un mandat PS reste actuellement vacant et sera pourvu par Cooptation par le Conseil d'administration en vertu de l'article 15 des statuts.

Sont candidats :

12 mandataires communaux représentant les associés communaux :

Mmes Danièle STAQUET et Florence VAN HOUT

MM. Claude BULTOT ; Loïc D'HAeyer ; Cyprien DEVILERS ; Robert CAPPE ; Christian FAYT ; Stéphane LASSEAUX ; Philippe LEFEBVRE ; Jean-Claude MEURENS ; Marc SIEUX et Heribert STOFFELS

1 mandat vacant

7 mandataires représentant les intercommunales pures de financement :

Mme Anne VEREECKE

MM. Yves BINON ; Daniel BURNOTTE ; Didier DONFUT ; Raphaël DURANT ; Alain GILLIS ; Daniel MICHIELS

L'Assemblée désigne les personnes susmentionnées aux fonctions d'administrateur d'ORES Assets.

En ce qui concerne la rémunération des mandats, et conformément à la note qui a été envoyée aux associés, l'Assemblée générale est appelée à confirmer la gratuité des mandats exercés au sein d'ORES Assets

### **YOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.



**Dixième point à l'ordre du jour**

**ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 DES STATUTS**

L'Assemblée générale est appelée à approuver l'annexe 1 des statuts telle qu'actualisée.

**VOTE**

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que les abstentions n'impactent pas le calcul des majorités.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Tous les représentants des associés ont marqué leur accord pour que seuls le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire paraphent les feuillets du présent acte, lesdits représentants ne faisant que le signer.

**DONT PROCES-VERBAL**

Clos lieu et date que dessus, à Charleroi.

Lecture faite, les membres du Bureau et les représentants des associés qui le souhaitent ont signé le présent procès-verbal.

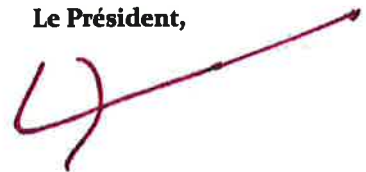
Le Secrétaire,



Les Scrutateurs,



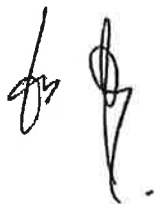
Le Président,



Annexe 1 au Procès-verbal sous seing privé de l'Assemblée générale d'ORES Assets du 28 juin 2018 :

Ont remis leur démission, avec effet au 28 juin 2018 :

Mme BARBEAUX Cécile  
M. BERRENDORF Bruno  
M. BINON Yves  
M. BORREMANS Jean-Luc  
M. BULTOT Claude  
M. BURNOTTE Daniel  
M. CAFFONETTE Yves  
M. CAPPE Robert  
Mme CATTALINI Nathalie  
M. DEBIEVE Jean-Claude  
M. DE GHORAIN Benoît  
M. DEGUELDRE Renaud  
Mme DEMORTIER Nathalie  
M. DESAMA Claude  
M. DEVILERS Cyprien  
M. DONFUT Didier  
M. DURANT Raphaël  
M. GILLIS Alain  
M. LANGENDRIES Benoît  
M. LASSEAUX Stéphane  
M. LEFEBVRE Philippe  
M. MEDINGER Georges  
M. MEURENS Jean-Claude  
M. PALERMO Vincent  
M. SIEUX Marc  
Mme STAQUET Danièle  
M. STOFFELS Heribert  
Mme van HOUT Florence  
Mme VEREECKE Anne  
M. WOLFF Claudy



## **Assemblée générale statutaire d'ORES Assets du 28 juin 2018**

**Annexe relative aux interventions en séance par Madame Danielle HALLET de Sombreffe et de Messieurs Joseph CLOES de Dalhem et Jean-Pierre FUMIERE de Tubize**

**ainsi que les réponses apportées par Messieurs Fernand GRIFNEE, Philippe VAN OPDENBOSCH et Madame Rosalia TUDISCA**

### **Synthèse des échanges**

Après l'exposé de Monsieur Grifnée, Administrateur délégué d'ORES scrl, portant sur les points de l'Ordre du jour de l'Assemblée générale dont les faits marquants de l'année 2017, les données relatives à l'examen des comptes annuels 2017 (statutaires ainsi que consolidés selon les normes BGAAP et IFRS) ainsi que le Décret Gouvernance et sa réforme via les modifications et nominations statutaires inscrites aux points 8 et 9 de l'Ordre du jour ainsi que les points d'actualité d'ORES Assets, le Président ouvre un moment d'échange avec les représentants des associés présents.

Pour permettre à chacun de s'exprimer, le Président demande, dans un premier temps, à toute personne déléguée par sa Commune pour la représenter et voulant intervenir en suite de l'exposé de Monsieur Grifnée d'indiquer la Commune qu'elle représente, son nom et prénom et de poser les questions qui n'auraient pas trouvé réponse dans l'exposé de manière à procéder au relevé de toutes les questions avant de céder la parole au Management d'ORES pour les éléments de réponse.

Ainsi, les interventions de Madame Danielle HALLET de la Commune de Sombreffe et de Messieurs Joseph CLOES de la Commune de Dalhem et Jean-Pierre FUMIERE de la Commune de Tubize, ainsi que les réponses apportées par Messieurs Fernand GRIFNEE, Philippe VAN OPDENBOSCH et Madame Rosalia TUDISCA sont reprises dans la présente annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront transmis aux Collèges communaux.

#### **Questions de M. Joseph CLOES de la Commune de Dalhem**

Monsieur Cloes relève l'évocation d'un programme de mise en souterrain de lignes aériennes par Monsieur Grifnée et s'interroge sur les critères qui déterminent les tronçons à faire passer d'aérien en souterrain.

Sa deuxième question est une demande de précision sur le tableau présenté lors de l'exposé de Monsieur Grifnée quant à la durée moyenne d'indisponibilité des réseaux et à l'unité de base utilisée dans ce tableau.

#### **Questions de Mme Danielle HALLET de la Commune de Sombreffe**

Madame Hallet souhaite une précision afférente à l'évolution des tarifs d'ORES Assets, annoncés en deçà de l'inflation et de 5% ; relevant que le taux d'inflation annuelle prévue est plus bas en général.

Elle souhaite également savoir si la ligne haute tension passant par Sombreffe et qui est appelée à être remplacée serait placée en souterrain ou aérien.

#### **Questions de M. Jean-Pierre FUMIERE, mandaté par la Commune de Tubize.**

Monsieur Fumière remercie Monsieur Grifnée pour son exposé.

Il poursuit en faisant le constat que sur 198 Communes associées – ce qui représente plus de 985 délégués des Communes conviées, seules à peu près 150 personnes ont fait le déplacement ; ce qu'il déplore.

Il s'interroge sur le peu d'intérêt accordé par les Conseils communaux aux Assemblées générales et se demande si le Conseil d'administration pourrait entamer une réflexion sur le sujet.

Il enchaîne avec deux questions soumises au Conseil Communal du 11 juin 2018 :

- Lors de l'Assemblée générale du 22 juin 2017, la Ville de Tubize a posé la question suivante : « L'Écho de 10 juin 2017 révèle que l'Administrateur-délégué d'ORES perçoit en tant qu'indépendant un salaire

annuel de 470 224 euros bruts. Il était également rappelé dans cet article que le salaire moyen belge est de 3414 euros bruts par mois. Devons-nous accepter une telle situation ? »

Nous pouvions lire dans l'Echo du 28 mai 2018, que tous les top managers de Nethys, Stéphane Moreau compris, ont accepté de voir leur salaire plafonner à 260 000 euros maximum ; 245 000 euros indexés sur base 2012. Et ce, dès le 1er juin. Je souhaiterais savoir si, au niveau d'ORES, de semblables décisions ont été prises à partir du 1er juin 2018.

- Chaque année, en juin, les Conseils communaux affiliés à ORES doivent se pencher sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, chaque Conseil communal chargeant ses cinq délégués de rapporter la proportion des votes intervenus au sein du Conseil. A partir de l'année prochaine, l'intercommunale ORES Assets pourrait-elle adresser, aux Villes et Communes affiliées, les différents Procès-verbaux des Conseils d'administration, relatifs à l'année concernée ? Cette façon de procéder permettrait à chaque Conseiller communal d'avoir une vue plus précise sur les décisions prises, et de gagner du temps, puisqu'il ne devra plus se déplacer au siège social pour y consulter les procès-verbaux.

### **Réponses de M. GRIFNEE, Administrateur délégué d'ORES scrl**

1. Quant à la ligne Haute Tension de Sombrefé (question de Madame Hallet) :

Il s'agit de la Haute Tension et dès lors d'une ligne appartenant à Elia.

Monsieur Grifnée reprend l'analogie routière : les autoroutes étant le réseau de transport (géré par Elia) et les routes nationales et communales sont gérées par ORES. ORES ne gère pas l'autoroute, mais prend le relais dès la sortie de l'autoroute jusqu'au compteur et donc jusqu'au client.

Manifestement la ligne évoquée est une ligne de type « autoroutier », c'est à Elia qu'il faudrait poser la question.

2. Quant au taux d'inflation (question de Madame Hallet) :

Les taux d'inflation que l'on constate aujourd'hui sont inférieurs à 2 % par an. Or, dans le cadre de l'exposé, il est annoncé « 5 % d'augmentation des tarifs » - ce qui n'est pas l'augmentation annuelle, mais qui représente l'augmentation totale de l'enveloppe d'ORES entre 2019 et 2023.

Donc en réalité, 5 % divisé par cinq ans, c'est 1 % par an, ce qui est bien en dessous de l'inflation annuelle de ces dernières années. L'engagement d'ORES porte donc sur l'ensemble de la période tarifaire de cinq ans.

3. Quant à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante (question de Monsieur Fumière).

A la question de Monsieur Fumière qui le concerne personnellement, la réponse de M. GRIFNEE est « oui ».

### **Réponses de M. VAN OPDENBOSCH, Directeur des Infrastructures**

1. Quant à la mise en souterrain des lignes aériennes (question de Monsieur Cloes) :

Les réseaux électriques peuvent être souterrains ou aériens et de niveaux de tension différents (d'un côté, la basse tension, de l'autre la moyenne tension).

Aujourd'hui, les extensions de réseau se font en priorité en souterrain. Les réseaux aériens sont, soit plus anciens, soit situés dans les régions rurales où les quartiers alimentés sont diffus sur le réseau, et donc, historiquement, il était plus simple de poser des lignes au-dessus des champs, des bois, etc.

Ces réseaux vivent, vieillissent, et ORES examine leur disponibilité (nombre d'incidents et la durée de ceux-ci) et en fonction de ces analyses, détermine s'il est opportun ou pas de travailler sur ces réseaux pour en améliorer la performance.

Dans l'affirmative, une analyse technique détermine s'il est possible d'améliorer ou de réparer, voire d'entretenir le réseau, ou s'il faut simplement tout reconstruire ; la question se pose alors de voir s'il n'est



pas plus judicieux de mettre le réseau en souterrain. Ensuite, ces projets sont présentés au régulateur qui, sur la base du Décret électricité, nous demande (ou pas) de mettre le réseau en souterrain.

ORES détermine des priorités au niveau de l'indisponibilité globale, au niveau des nuisances clients ; on réalise aussi les travaux de mise en souterrain là où il y a synergie possible avec d'autres impétrants, d'autres fluides, et c'est ainsi que nous inscrivons dans notre plan d'adaptation à cinq ans l'enfouissement d'un certain nombre de lignes suivant les critères précités.

2. Quant à l'indisponibilité des réseaux (question de Monsieur Cloes) :

Monsieur Van Opdenbosch revient sur l'indisponibilité moyenne par habitant, par an.

En moyenne - en 2016 - cette indisponibilité était de 1 h 13, donc 1 h 13 par an, pour tout client qui habite sur le réseau d'ORES.

Donc normalement, si c'était bien réparti, vous auriez tous été coupés durant 1 h 13 en 2016.

En 2017, cette moyenne est de 55 minutes. Il y a eu moins d'incidents au niveau des réseaux d'ORES, mais aussi eu moins d'incidents au niveau des réseaux d'Elia, puisque dans cette statistique, nous prenons l'ensemble des coupures qui interviennent sur le réseau, quelle qu'en soit l'origine, réseau de transport, météo, accident par tiers, etc.

L'objectif d'ORES via la smartisation des réseaux et via l'enfouissement des lignes aériennes notamment - objet de la première question - est de réduire ces indisponibilités, et de tendre vers, probablement 45 minutes, voire 30 minutes dans le futur.

En comparaison, la France est à 69 - 70 minutes, en fonction des années.

#### **Réponse de Mme TUDISCA. Responsable de la coordination du Secrétariat général**

Quant à une transmission automatisée des procès-verbaux du Conseil d'administration aux délégués des Communes (Question de Monsieur Fumière) :

La consultation des procès-verbaux est un droit ouvert à chaque mandataire et chaque conseiller communal qui en fait la demande dans le respect du prescrit légal, le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur, à savoir qu'il y ait une demande écrite et motivée qui est consignée dans un registre des demandes.

Un envoi systématique aux délégués des Communes, comme évoqué par Monsieur Fumière, représenterait l'envoi à plus de 985 destinataires de copies de procès-verbaux qui n'auraient même pas été demandées ; cela serait disproportionné par rapport au besoin de transparence auquel ORES est plus qu'attentive. Monsieur Fumière ayant déjà passé une journée au siège social d'ORES sait que les procès-verbaux sont ouverts et disponibles.

\*\*\*\*\*